Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900070-20251215-69_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 Décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 4 Décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de M. Hubert LE LANN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Etaient présents : M. Hubert LE LANN, M. Patrick ROUSVOAL, Mme Patricia LE BARS, Mme Brigitte COURBEZ, M. Marcel COSQUER, Mme Bernadette LALLOUET, M. Alain LE BIHAN, Mme Barbara PERRON, M. Paul QUEMENER, Mme Nathalie LAVILLETTE-LAGADEC, Mme Marion DAVID, M. Tristan CLOAREC.

Absentes excusées : Mme Johanne RITZ, Mme Jeanne REID

Procurations : Mme Jeanne REID donne procuration à M. Hubert LE LANN
Mme Johanne RITZ donne procuration à Mme Barbara PERRON

Secrétaire de séance : M. Patrick ROUSVOAL

DELIBERATION N°68 - 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE JEAN CAËR AU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire expose que le projet de re-végétalisation de la cour d'école et dont le coût prévisionnel s'élève à 85 000 € HT soit 102 000 € TTC est susceptible de bénéficier de la subvention du département dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030.

La commune de BERRIEN, sollicite une subvention d'un montant de 35% du montant total HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CHAUFFAGE			
Département - volet 1	85 000 €	35%	30 000 €
DETR 2026/DSIL 2026	85 000 €	41%	35 100 €
Autofinancement	**85 000 €**	**23%**	**19 900 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de remplacement de la chaudière de l'école Jean Caër
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- Sollicite le département, au titre du pacte Finistère 2030 Volet 1, pour un montant de 30 000 €, soit 35% du montant total de la dépense.
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,

LE MAIRE

H. LE LANN

Mairie de BERRIEN
1 rue des écoliers – 29690 BERRIEN
Téléphone 02 98 99 01 14
Courriel : secretariatgeneral@berrien.fr

MAIRIE DE BERRIEN 29 (Finistère)